

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

## TRANSFERT DE L'ADRESSE DE L'ENTREPRISE DANS UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT

### Formulaire

- Formulaire de déclaration de modification d'une entreprise (P2).

### Pièces justificatives

#### POUR L'ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

- En cas de création de l'activité

- 1 copie du justificatif du local commercial (bail commercial, acte de sous-location, acte de cession de droit au bail portant mention de l'enregistrement auprès des impôts...).

OU

- 1 copie du contrat de domiciliation dans une entreprise de domiciliation agréée par la Préfecture.

OU

- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'exploitant (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si l'exploitant est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement et 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.

- En cas d'achat d'un fonds de commerce<sup>1</sup>

- 1 copie de l'acte d'achat portant mention de l'enregistrement<sup>2</sup> auprès des impôts **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.
- Si un avis a été publié au BODACC, 1 copie de l'avis ou de la facture.

- En cas de location-gérance ou gérance-mandat d'un fonds de commerce

- 1 copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat portant mention de l'enregistrement auprès des impôts si le contrat est à durée indéterminée **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

---

<sup>1</sup> En cas d'attribution par voie de licitation ou de partage, remplacer l'acte d'achat par l'acte d'attribution (enregistrement auprès des impôts non obligatoire).

<sup>2</sup> Sauf si l'acte est établi par un notaire ; dans ce cas, l'enregistrement peut avoir lieu après la formalité au CFE.

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

- **En cas de donation ou en cas de dévolution successorale d'un fonds de commerce**

- En cas de donation : 1 copie de l'acte de donation **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- En cas de dévolution successorale : 1 copie de l'acte de notoriété ou 1 copie de l'acte d'inventaire **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

### **AUTRES PIÈCES**

- **En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS**

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable<sup>3</sup> mise à jour.

- **En cas de signature du formulaire par une autre personne que l'exploitant**

- 1 original du pouvoir nominatif signé par l'exploitant.
  - **Pour le 93 uniquement**, ajouter 1 justificatif de l'identité du bénéficiaire du pouvoir (copie de la pièce d'identité en cours de validité pour une personne physique ou copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois pour une société).

Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>

---

<sup>3</sup> Consulter votre CFE ou le site [www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/activites-reglementees-rcs](https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites/activites-reglementees-rcs).